

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 4 novembre 2024 à 20h00,

Sont présents les conseillères et conseillers : Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5 et Jennifer Levie au poste no.6. Tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le conseiller Réal Daigle poste no.3 est absent.

2024-11-170 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 4 NOVEMBRE 2024

1. Ordre du jour au 4 novembre 2024
2. Procès-verbal du 7 octobre septembre 2024
3. Comptes à payer
4. Règlements :
 - a) Avis de motion et premier projet règlement no.339 règlements de régie interne concernant le fonctionnement de la procédure aux séances régulières, extraordinaires, et consultations publiques
 - b) Avis de motion et premier projet de règlement no.320-3 pour modifier le règlement no.320 de gestion contractuelle
5. Acceptation des travaux subvention projets particuliers circonscription électorale 2024
6. États comparatifs 2023-2024 et résultats de fin d'année 2024
7. Mandat agent immobilier pour Parc industriel Hemmingford
8. Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
9. Affectation financement pour fonds réservé à une élection
10. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration
 - b) Voirie :
 1. Travaux d'amélioration au chemin Moore
 2. Réparation zones de pavage Chemin Moore
 3. Scellement de fissure Vieux chemin
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Dons pour la maison d'hébergement la Re-Source à Châteauguay et S.O.S. violence conjugale
 2. La marche des biscuits "Cookie walk"
 3. Don annuel École primaire Hemmingford
11. Rapport mensuel
12. Sujets divers
13. Correspondance :
 1. Remerciement de la Marg'Elle
 2. Lettre de Mme Catherine Stratford présentation d'un projet de récupération de verre.
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 12 "Sujets divers", ouvert.

2024-11-171 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE
7 OCTOBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 7 octobre 2024 tel que déposé.

2024-11-172 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2024, ou par une appropriation de surplus ;

202400416	2024-10-09	Royal Canadian Legion	105,00 \$
202400417	2024-10-09	La Marg ``Elle``	250,00 \$
202400418	2024-10-09	L'équipe Marcil Inc.	34 254,52 \$
202400419	2024-10-10	Bell Mobilité	48,32 \$
202400420	2024-10-10	Hydro-Québec	1 768,45 \$
202400421	2024-10-10	WEX Canada Ltd. (esso)	1 722,18 \$
202400422	2024-10-10	Cogeco Connexion Inc.	326,34 \$
202400423	2024-10-10	Bell Mobilité	47,08 \$
202400424	2024-10-10	Remboursement client au crédit	133,40 \$
202400425	2024-10-10	Remboursement client au crédit	237,37 \$
202400426	2024-10-10	Remboursement client au crédit	115,93 \$
202400427	2024-10-10	Remboursement client au crédit	195,11 \$
202400428	2024-10-10	Remboursement client au crédit	597,00 \$
202400429	2024-10-10	Remboursement client au crédit	689,90 \$
202400430	2024-10-10	Remboursement client au crédit	137,85 \$
202400431	2024-10-10	Remboursement client au crédit	491,20 \$
202400432	2024-10-15	Tetreault Electricque	3 011,71 \$
202400433	2024-10-15	Ministère du revenu du Québec	7 963,17 \$
202400434	2024-10-15	Receveur Général du Canada	3 078,06 \$
202400435	2024-10-24	MARQUAGE SIGNALISATION RIVE SUD	35 576,72 \$
202400437	2024-11-04	ADMQ	68,99 \$
202400438	2024-11-04	AREO-FEU	4 832,60 \$
202400439	2024-11-04	Dunton Rainville	230,53 \$
202400440	2024-11-04	Fonds d'information	72,00 \$
202400441	2024-11-04	Village de Hemmingford	3 619,66 \$
202400442	2024-11-04	Munic.deSt-Patrice de Sherrington	5 401,87 \$
202400443	2024-11-04	Perron et fils Inc.	168,89 \$
202400444	2024-11-04	Somac Diesel performance Inc.	758,43 \$
202400445	2024-11-04	Alarmes SPL - Atout Inc	281,69 \$
202400446	2024-11-04	Ventax Graphix	91,98 \$
202400447	2024-11-04	Pavages MCM Inc.	3 133,07 \$
202400448	2024-11-04	Les Carrières Ducharme Inc.	9 910,38 \$
202400449	2024-11-04	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	819,54 \$
202400450	2024-11-04	Portes de Garage RSM	675,72 \$
202400451	2024-11-04	JALEC INC.	759,75 \$
202400452	2024-11-04	BUDGET PROPANE	200,33 \$
202400453	2024-11-04	Quincaillerie Hemmingford	39,96 \$
202400454	2024-11-04	HAMSTER	531,35 \$
202400455	2024-11-04	SPCA Roussillon	721,66 \$
202400456	2024-11-04	SERVICE RG 1998	275,94 \$
202400457	2024-11-04	Conteneur S. Yelle Inc.	3 190,56 \$
202400458	2024-11-04	Jean-Marc Lamoureux	225,45 \$
202400459	2024-11-04	Sabrina Goyette Moreau	165,00 \$
		Paie des employés	24 918,49 \$
			151 843,15 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,

ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 151 843,15\$ \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 339 RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCÉDURE AUX SÉANCES RÉGULIÈRES, EXTRAORDINAIRES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

La conseillère Julie Bergeron donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le premier projet de règlement no.339.

2024-11-173 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 339 RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCÉDURE AUX SÉANCES RÉGULIÈRES, EXTRAORDINAIRES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement a cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné a la séance du 4 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le premier projet de règlement no.339.

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 320-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.320 DE GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère Deborah Beattie, donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le premier projet de règlement no.320-3.

2024-11-174 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 320-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.320 DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la modification au règlement no.320, no.320-1, était en place pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, obligeant toute municipalité a prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette période est échu depuis le 25 juin 2024 et que la municipalité doit modifier son règlement de gestion contractuelle en y ajoutant le même texte de modification;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie
APPUYÉ par la conseillère
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le premier projet de règlement no.320-3

**2024-11-175 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION
DES ROUTES MUNICIPALES SUBVENTION (PPA-CE)
VOLET PROJETS PARTICULIER CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE DE HUNTINGDON 2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Jean-Marc Lamoureux ;
appuyée par la conseillère Jennifer Levie,
il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hemmingford approuve les dépenses d'un montant de 17 500\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS : REVENUS ET DÉPENSES
AU 30 SEPTEMBRE 2024 COMPARATIVEMENT AVEC 2023 ET
PRÉVISIONS DES REVENUS ET DÉPENSES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE
2024.**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil, les deux états comparatifs, les revenus et les dépenses, et confirme que le conseil en a pris connaissance. Le dépôt des états comparatifs doit être présenté au

moins quatre semaines avant la séance du budget, de l'exercice financier suivant qui doit être adopté.

2024-11-176 MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR COURTIER IMMOBILIER – PARC INDUSTRIEL HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut vendre des terrains de son Parc industriel afin de développer le secteur économique de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'un agent immobilier assurerait la validité des transactions de vente de la part d'un ou de différents acheteurs potentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE MANDATER M. Patrick Wiltshire, représentant Remax, comme agent immobilier représentant la municipalité, pour la période 2024-2025 dans la vente de terrains au Parc industriel et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à la vente de terrain dans ce dossier.

2024-11-177 DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la langue française oblige les municipalités d'ici le 1^{er} décembre 2024, à rédiger une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle visant particulièrement les employés;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une autre langue ne doit jamais, en principe, être systématique. Même lorsque l'administration dispose d'une faculté d'utiliser une autre langue, elle doit toujours utiliser le français dès qu'elle l'estime possible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford est reconnue en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, et peut utiliser une autre langue,

CONSIDÉRANT QUE la directive particulière de la municipalité prend en compte et fait mention des exceptions et indique dans quelles circonstances la municipalité entend appliquer l'exception et de quelle manière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE CONFIRMER la lecture de la directive particulière par les membres du conseil ainsi que tous les employés. Cette directive sera transmise au plus tard le 1^{er} décembre 2024 au ministre de la langue française. Une copie sera remise à tous les employés et sera publiée sur le site Web municipal.

2024-11-178 TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS LIBRE, NON-AFFECTÉ, VERS LE FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE le fonds réservé pour les élections finance le processus électoral qui a lieu tous les quatre ans ou lors d'une élection partielle;

CONSIDÉRANT QUE par résolution, des montants du surplus libre et non affecté peuvent être injectés au fonds réservé en prévision d'élections;

CONSIDÉRANT QUE lors du scrutin de l'élection partielle du 2 juin 2024, le montant en réserve au fonds d'élection, 14 000\$, a été réduit par la dépense de 12 287\$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le transfert du fonds réservé à l'élection au montant de 12 287\$ pour financer les dépenses de l'élection partielle du 4 juin dernier. DE TRANSFÉRER 22 000\$ du surplus non affecté au fonds réservés pour les élections.

2024-11-179 TRAVAUX POUR RETIRER ROCHES ET CHANGEMENTS DE PONCEAUX AU CHEMIN MOORE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs roches doivent être retirées et certains ponceaux remplacés sur le chemin Moore en préparation pour des travaux de resurfaçages prévus en 2025;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Erwin inc offre d'exécuter les travaux tels que décrits plus haut, pour un montant de 31 655\$, excluant l'achat de ponceaux et le gravier et excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement une fois les travaux terminés, dépense financée pour le budget 2024 des travaux d'infrastructure routière.

2024-11-180 TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE AU CHEMIN MOORE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs roches ont été enlevées et certains ponceaux remplacés afin de préparer le chemin Moore à recevoir des travaux de resurfaçage en 2025;

CONSIDÉRANT QUE Pavage MCM offre d'exécuter les travaux afin de réparer les zones d'asphalte endommagées, pour un montant de 39 000\$, incluant la préparation des zones à réparer; et excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement une fois les travaux terminés, dépense financée pour le budget 2024 des travaux d'infrastructure routière.

2024-11-181 SCELLEMENT DE FISSURES AU VIEUX CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE le scellement de fissures au Vieux chemin fait parti de la liste des travaux de réparation de fissures à réaliser en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le cout de l'Équipe Marcil est de 7 007,70\$ pour réaliser ces réparations;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉ par la conseillère la conseiller Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement une fois les travaux terminés, dépense financée pour le budget 2024 des travaux d'infrastructure routière.

2024-11-182 DON MAISON D'HÉBERGEMENT RE-SOURCE

CONSIDÉRANT QUE la Re-Source est une maison d'aide et d'hébergement de 1^{ere} et de 2^e étape, dotée d'une mission principale de contrer la violence conjugale en assurant des lieux d'hébergement et des services d'aide sécuritaires, confidentiels et gratuits. Ce lieu d'hébergement s'adresse aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale offrant un accompagnement qui a pour but de les outiller afin que ces victimes reprennent du pouvoir sur leur vie en respectant le rythme de chacune ainsi que leurs différents besoins;

POUR ces raisons, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER un don de 250\$ à la maison Re-Source de Châteauguay financé par le budget 2024 des dons.

2024-11-183 DON A L'ORGANISME S.O.S VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la mission de SOS violence conjugale est de contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale et à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE SOS violence offre des services d'accueils, d'information, de sensibilisation et de référence. Ces services bilingues sont accessibles via une ligne téléphonique disponible 24/7, ainsi que par courriel, clavardage et texto;

POUR ces raisons, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER un don de 250\$ à SOS violence conjugale, financé par le budget 2024 des dons.

2024-11-184 DON POUR LA MARCHÉ ANNUELLE DU BISCUIT DE NOËL

CONSIDÉRANT QU'un groupe de bénévoles a organisé, encore cette année, la marche annuelle des biscuits de Noël, qui a eu lieu le samedi 19 octobre dernier le long de la piste cyclable du Centre Récréatif de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue directement au financement pour la préparation de paniers, de produits divers de nourriture qui sont livrés aux membres de la communauté de Hemmingford vivant seul et comportant des défis.

L'an dernier, l'événement a recueilli un montant qui a permis aux bénévoles de livrer près de 125 paniers lors du premier week-end de décembre;

Cette année, les paniers contiennent un assortiment d'articles faits-maison, soupe, repas complet de spaghetti, tarte aux pommes, biscuits et muffins. Des décorations de Noël, fabriqués par des artisans locaux et des cartes de Noël confectionnées par des étudiants des écoles primaires Saint-Romain et Élémentaire Hemmingford sont inclus dans ces paniers-cadeaux. Chaque colis sera agrémenté d'une boîte de thés et de clémentines ;

EN CONSIDÉRATION, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,

APPUYER par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté;

D'AUTORISER un don au montant de 500 \$ pour l'évènement "Marche annuelle des biscuits de Noël. Les fonds provenant du budget 2024 réservé aux dons.

2024-11-185 SOUTIEN ANNUEL A L'ÉCOLE PRIMAIRE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE chaque année la municipalité du Canton soutien financièrement les deux écoles primaires de Hemmingford, pour la tenue d'activités scolaires :

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Hemmingford offrira un diner de Noel a plus de 104 élèves et demande de participer financièrement à cet évènement de fin d'année;

POUR ces considérations,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCORDER une aide financière de 1 000\$ à l'école primaire Hemmingford financé par le budget 2024 des dons.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

POINT DIVERS

CORRESPONDANCE :

1. Remerciement pour le don de la Marg'elle.
2. Lettre de Mme Catherine Stratford présentation d'un projet de récupération de verre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-11-186 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h50

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront assumés par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2024-11-172

2024-11-178

2024-11-179

2024-11-180

2024-11-181

2024-11-182

2024-11-183

2024-11-184

2024-11-185